



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

4/08/2014

Dossier complet le :

4/08/2014

N° d'enregistrement :

F05214 P0057

REÇU le

- 4 AOUT 2014

D.R.E.A.L. S. Brie

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,7 ha sur la commune des Rairies à l'extrémité Nord d'un bois s'étendant sur les communes des Rairies (49), Montigné (49) et Bazouges sur le Loir (72) pour créer une voie de circulation inférieure à 3 kms.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE DES CARRIERES DE SEICHES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

AUBIN Patrick - Directeur

RCS / SIRET

161671118013351000321

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a	Défrichement de 7 236 m ² selon un profil linéaire (Tronçon n°7: 12 m de large sur 443 m + 12 m de large sur 160 m de long).
6° d	Création d'une voirie d'1,643 km (Tronçon n°7: 803 m linéaire + Tronçon n°5: 100 m linéaire + Tronçon n°2: 740 m linéaire).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement de 0,7 ha sur un profil linéaire dans l'extrémité Nord du bois composée essentiellement de pins et d'acacias et de chênes le long des voiries.

Création d'une voirie sur la zone défrichée, c'est-à-dire une partie du Tronçon n°7, sur le reste du Tronçon n°7 et sur l'intégralité des Tronçons n°5 et 2.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création, à terme, d'une voirie privée dont le but est de permettre le transfert des matériaux bruts provenant de la sablière en projet sur la commune de Bazouges sur le Loir vers la station de traitement de la Suzerole, à Seiches sur le Loir en évitant le transit des poids lourds dans le centre-bourg des Rairies (préservation des habitats).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé, arrachage des souches. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par la RD 70. Ce défrichement sera mis en œuvre à l'automne/hiver 2014-2015 sous réserve d'obtention de l'autorisation de défricher.

S'en suivra la réalisation des tronçons de voiries poids lourds avec tout d'abord le terrassement (déblais et remblais), puis la préparation des couches, le compactage et la mise en place des couches de surface.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y aura pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera le trafic des camions (80 à 100 passages par jour) pendant la durée d'exploitation de la sablière (15 ans à compter de l'autorisation d'exploiter).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Autorisation de défrichement et création d'une voirie d'1,643 km.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement et création d'une voirie d'1,643 km.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	0,7 ha
Superficie du bois	380 ha (sur les 4 communes)
Longueur de voirie créée morcelée	1643 m linéaire

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 00 ° 11 ' 53 " O Lat. 47 ° 39 ' 30 " N

Défrichement :

Tronçon n°7: Bois entre la rue de Bazouges (RD 70) et la rue de Chalou - Les Rairies (49)

Création de voirie:

Tronçon n°7: Bois entre la rue de Bazouges (RD 70) et la rue de Chalou - Les Rairies (49)

Tronçon n°5: entre la rue de Chalou et la Frémondrière- Les Rairies (49)

Tronçon n°2: entre La carrière et la Gilberdière - Durtal (49)

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 00 ° 11 ' 45 " O Lat. 47 ° 39 ' 28 " N

Point d'arrivée : Long. 00 ° 14 ' 10 " O Lat. 47 ° 39 ' 51 " N

Communes traversées :

Les Rairies (49) et Durtal (49)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation d'une voie privée de déviation, elle-même construite dans le cadre de l'exploitation d'une sablière aujourd'hui en projet sur la commune de Bazouges sur le Loir.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Tronçon n°7: Voie existante, boisement de pins et d'acacias, quelques chênes en bordure de voiries.

Tronçon n°5: Cultures céréalières.

Tronçon n°2: Ancienne voie ferrée (les rails et les ballasts ont été démantelés), végétation arbustive (robinier faux-acacia, fruticée).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU des Rairies approuvé le 16 janvier 2007

Tronçon n°7 (au milieu d'une zone Nf et zone N) et Tronçon n°5 (zone A).

On précise que le tracé du projet de défrichement et de voirie n'est pas réglementé au titre de Espace Boisé classé (cf. extrait du PLU en annexe).

PLU de Durtal approuvé le 21 mars 2007 et révisé en 2008.

Tronçon n°2 (zone N)

Les infrastructures de transports sont admises dans les zones N et A des PLU des Rairies et de Durtal.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes des Rairies et de Durtal sont couvertes par un PPRi approuvé le 29/11/2005 (inondation par le Loir). Il n'y a pas de PPRt.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station de production d'eau potable de Durtal (située à environ 2 kms au Nord du projet de défrichement) a été mise en route en janvier 2012. Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR5200649 : Vallée du Loir de Bazouges à Vaas à 1 700 m au Nord-Est, en amont sur le Loir.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de fossés de part et d'autre de la voirie créée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction partielle : - d'une plantation de pin maritime ; - d'un boisement de robinier faux-acacia ; - de fruticées et landes à genêts.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRi : projet de défrichement hors zone inondable. Natura 2000 : projet situé à 1 700 m. Les trajets empruntés ne passeront pas dans la zone Natura 2000.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de 0,7 ha constitue une consommation d'espace forestier. Pour compenser la consommation d'espace forestier, des chênes tauzin seront plantés le long de la voie sur les tronçons 6 et 7.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tient compte des lignes électriques présentes au niveau des tronçons n°2 et 5 notamment en termes de travaux et d'utilisation future de la voirie: aucun risque technologique n'est présent et ne sera engendré par le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors zone inondable. Sismicité faible et projet sans dispositions constructives.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de réalisation : bruit lors de la coupe d'arbres, des activités de terrassement, de création de voirie et lié aux véhicules de chantiers. Pendant la phase d'exploitation : trafic généré à hauteur de 80 à 100 passages par jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées au passage des camions. Vibrations limitées par la vitesse réduite nécessaire pour prendre les virages.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejets atmosphériques liés au trafic des camions, indépendants du projet (même si les camions n'empruntent pas cette piste, ils généreront ailleurs des rejets atmosphériques).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La création d'un passage ouvert dans le bois générera cependant une légère modification du paysage local.</p> <p>La chapelle située au lieu-dit "Chalou" n'est pas protégée au titre de monument historique. De plus, l'espace entre la chapelle et la voirie sera boisée.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime que ce projet de défrichage ne nécessite pas d'étude d'impact en raison des éléments suivants :

- les essences en présence dans ce bois ne présentent pas d'intérêt particulier ;
- la surface projetée pour le défrichage représente 0,2 % du bois.

Pour compenser la consommation d'espace forestier, des chênes tauzin seront plantés le long de la voie sur les tronçons 6 et 7.

En outre, ce projet de défrichage est lié à la création d'une voie, en partie privée, en vue de contourner le bourg des Rairies dans le cadre de l'exploitation d'une sablière à Bazouges. Cette mesure permet de préserver la tranquillité des habitants.

Finalement, le tracé de la voirie ne traversera globalement que des habitats forestiers et pré-forestiers ne présentant pas d'enjeu écologique majeur (les habitats forestiers sont dominés par le pin maritime et le robinier faux-acacia, cette dernière essence est invasive).

Le diagnostic faune/flore réalisé en juillet 2012 n'a pas permis de recenser des espaces floristiques patrimoniales au niveau du tracé projeté.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 Plan Local d'Urbanisme des Rairies du 16 janvier 2007 et de Durtal du 21 mars 2007.
Annexe 7 Zones naturelles du secteur : ZNIEFF et Natura 2000.
Annexe 8 Diagnostic écologique réalisé en juillet 2012.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Seichen sur le Loir

le,

31 Juillet 2014

Signature

P. Aubin
Directeur

